Département de l'Essonne
Direction de l'insertion et de l'accompagnement social (DIAS)

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Mise en œuvre de la Mesure d'accompagnement social personnalisé dite de niveau 2 (MASP2)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	3016_1_00
Date limite de remise des plis	01 / 12 / 2026 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de l'Essonne
Direction de l'insertion et de l'accompagnement social
Adresse : Conseil départemental de l'Essonne
Boulevard de France – Georges POMPIDOU
91012 Evry-Courcouronnes Cedex
Courriel : contact@essonne.fr
Site internet : https://essonne.fr/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé dite de niveau 2 – MASP2.

La mesure d'accompagnement social mobilise deux types d'action :

- Une aide à la gestion budgétaire
- Un accompagnement social individualisé.

Code CPV	Libellé CPV
75231240-8	Services de réinsertion

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Mise en œuvre de la Mesure d'accompagnement social personnalisé dite de niveau 2 (MASP2)
Acheteur	Département de l'Essonne
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum, mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Conseil Départemental de L'Essonne
Durée	4 ans ferme
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 3° - Services sociaux - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : http://marches-publics.info.

L'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, l'inscription sur ce site vous permet également :

- de présenter vos offres par voie électronique (obligatoire) ;
- de poser des questions sur le cahier des charges dans les conditions fixées dans le règlement de la consultation ;
- d'être automatiquement averti (par courriel) des éventuels compléments ou modifications apportées aux documents mis en ligne.

Dans le cas contraire, il appartiendra aux entreprises de récupérer par eux même les informations communiquées.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le Cadre de réponse (CDR)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses 6 annexes
- La lettre de candidature (DC1)
- La déclaration du candidat (DC2)
- La déclaration de sous-traitance, le cas échéant (DC4)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Ces modifications seront signifiées aux candidats via la plateforme électronique http://marches-publics.info pour les candidats qui se seront identifiés lors du retrait du DCE.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Important :
En cas de groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être annexée. Les coordonnées bancaires de chaque membre doivent être transmises dans le dossier du groupement.
En cas de groupement solidaire et en l'absence de répartition précise, le paiement s'effectue :

- Soit sur un compte unique ouvert au nom du groupement,

- Soit sur le compte courant du mandataire s'il est habilité à ce titre par les membres du groupement : dans ce cas, les cotraitants doivent joindre ladite habilitation.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : http://marches-publics.info.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 à :

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
Assemblée départementale
10 rue des Mazières
SACP / Secteur MP DGAS DGATERRA
91012 Evry-Courcouronnes Cedex

Avec les mentions suivantes inscrites sur le pli :

Copie de sauvegarde – Nom de l'entreprise

OBJET DE LA CONSULTATION –N°X (mention à compléter par l'entreprise)

NE PAS OUVRIR

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.
Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire, au choix sur support papier ou de manière électronique.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance

https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)*
Lettre de candidature (DC1)	*Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/dc1.rtf)*
Déclaration du candidat (DC4), le cas échéant	*Déclaration de sous-traitance (DC4 disponible sur le lien suivant : DC4)*
Numéro unique d'identification (ex-Kbis)	*Par application de l'article R. 2143-9 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur depuis le 1er novembre 2021 : « afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné au Code de la commande publique, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion"*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

- **Documents à produire au titre de l'offre :**

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	L'AE dûment complété, daté signé de façon électronique par la personne dûment habilitée. Dans le cas où l'AE ne serait pas transmis signé au moment du dépôt de l'offre, sa signature sera demandée après attribution.
Pouvoir	Délégation de pouvoir attestant que la personne signataire de l'acte d'engagement est habilitée à signer et engager l'entreprise soumissionnaire et ce au montant maximal toutes années confondues, que représente le présent marché public.
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	**Intégralement complété sans modification, sous peine d'irrégularité de l'offre**
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Le DQE intégralement complété conformément aux prix indiqués au BPU.
Cadre de réponse (CDR)	Cadre de réponse **intégralement** complété **La remise d'un mémoire technique/ méthodologique est proscrite.** Toute absence de réponse à une question posée au CDR expose le soumissionnaire à une irrégularité de son offre.

***ATTENTION : L'AE et le CDR sont transmis en format Word et le BPU et le DQE en format EXCEL pour faciliter le dépôt électronique. Les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent (et notamment les quantités). Ils doivent seulement compléter ces documents.**

En cas d'absence de l'un des documents précités (sauf AE) à produire au titre de l'offre, l'offre du candidat concerné sera déclarée irrégulière par l'acheteur.

- **Remise de plis successifs :**

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Chaque dépôt, quel que soit son contenu est considéré comme une nouvelle offre. Par application de l'article R. 2151-6 du CCAP (tant qu'il n'est pas modifié), si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Cette dernière transmission devra donc contenir l'ensemble des pièces exigées pour être regardée comme complète.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou

contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats sont examinées et appréciées au vu des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

Si l'acheteur ne fait pas usage de la possibilité offerte par l'article R2161-4 du Code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparait que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produite ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

- **Critères de jugement des offres :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions fixées aux articles R2152-1 à R2152-5 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée dans les conditions prévues aux articles R2152-6 à R2152-12 du Code de la commande publique par application des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (65 points)	
Sous critère 1 : Méthodologie d'intervention (20 pts)	Le candidat présentera de manière détaillée : ✓ Les modalités de mise en œuvre de la mesure d'accompagnement social personnalisé et d'aide à la gestion budgétaire (12 points) ✓ Les outils de suivis et d'évaluation utilisés (8 points)
Sous critère 2 : Moyens humains dédiés à la réalisation de la prestation (20 pts)	Jugés au regard : ✓ Des qualifications du ou des intervenants pour l'exécution du marché (12 points) Ces documents feront apparaitre au minimum pour chaque intervenant : • Les domaines de compétences et d'expérience dans lesquels ils interviennent en matière de MASP • La liste des prestations qu'ils ont réalisées en matière de MASP • Les qualifications et diplômes détenus ✓ Des dispositions envisagées afin d'assurer la continuité de service en cas d'absence non prévue d'un intervenant (modalités, délais) (8 points)

Critère	Complément
Sous critère 3 : Moyens matériels et techniques (15 pts)	Le candidat précisera : ✓ Le nombre de rendez-vous qui seront proposés et leurs localisations (10 points) ✓ Les locaux disponibles en cas d'impossibilité de RDV au domicile du bénéficiaire ou dans un tiers lieu, leurs implantations et l'accessibilité pour les rendez-vous avec les bénéficiaires ainsi que les aménagements prévus pour les personnes à mobilité réduite (5 points)
Sous-critère 4 : Modalités mises en œuvre pour assurer la sécurité des données et le respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel (10 pts)	Jugées au regard : ✓ Des modalités de transmission sécurisées des données (chiffrement, restriction d'accès aux données aux seules personnes autorisées) (4 pts) ✓ De la gestion de la sécurité des données à caractère personnel transmises, en termes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et de traçabilité, conformément à l'article 32 du RGPD (2 pts) ✓ Des éventuels labels et/ou certifications détenus par le candidat en termes de sécurité et de confidentialité des données (2 pts) ✓ Du respect des principes de la réglementation sur la protection des données (article 5 du RGPD) et des droits des personnes concernées (articles 12 et suivants du RGPD) (2 pts)
2. Démarche environnementale (5 points)	
• Le candidat est invité à décrire les mesures mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental lié à l'exécution du marché, notamment en matière de dématérialisation des livrables, des échanges et d'organisation des interventions.	
3. Prix (30 points)	
Pour calculer la note P correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit : Le prix sera évalué à partir du DQE complété sur la base du bordereau des prix renseignés par les candidats. La meilleure offre se verra affecter la note de 30. Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante : NP = (No x Po) / P Où : NP = note de l'offre considérée No = note maximale de l'offre la mieux placée Po = prix de l'offre la mieux placée P = prix de l'offre considérée La note résultant de l'application de cette formule constituera la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des centièmes.	

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
	d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans le BPU, et ou le DQE, le candidat sera invité à remettre une nouvelle annexe financière rectifiée et à confirmer son offre. En cas de refus son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière.

Les items seront notés comme suit en fonction du nombre de points attribués à chacun :

Items sur 2 points

***2 points** : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur*

***1,5 points :** réponse satisfaisante – les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur*

***1 point :** réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

***0,5 point :** réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

***0 point :** réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou insatisfaisants.*

Items sur 4 points

***4 points** : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur*

***3 points :** réponse satisfaisante – les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur*

***2 points :** réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

***1 point :** réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

***0 point :** réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou insatisfaisants.*

Items et critère 2 sur 5 points

***5 points** : réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur*

***3,75 points :** réponse satisfaisante – les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur*

***2,5 points :** réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du*

marché au regard des exigences de l'acheteur

1,25 points : *réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

0 point : *réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou insatisfaisants.*

Items sur 8 points

8 points *: réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur*

6 points : *réponse satisfaisante – les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur*

4 points : *réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

2 points : *réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

0 point : *réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou insatisfaisants.*

Items sur 10 points

10 points *: réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur*

7,5 points : *réponse satisfaisante – les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur*

5 points : *réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

2,5 points : *réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

0 point : *réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou insatisfaisants.*

Items sur 12 points

12 points *: réponse très satisfaisante – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur*

9 points : *réponse satisfaisante – les éléments fournis sont suffisants et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur*

6 points : *réponse moyennement satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

3 points : *réponse peu satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur*

0 point : *réponse très insatisfaisante - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou insatisfaisants.*

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à fournir par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation ou contrat d'assurance	Attestation ou contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Liste des salariés détachés	Si la société fait appel à des travailleurs détachés au sens de l'article L.1262-1 et L.1262-2 du code du travail, l'ensemble des documents prévus par l'article R.1263-12 et suivants OU une attestation sur l'honneur de non-appel à des travailleurs détachés.
Liste nominative des salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail OU une attestation sur l'honneur du non-emploi de salariés étrangers au sein de la société
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard douze (10) jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **http://marches-publics.info**. La réponse est adressée au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des

offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 01 39 20 54 87
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données, afin de garantir l'ensemble des droits visés au RGPD.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021